

## Communique de la CPAM



Communique de la CPAM

Nouveau : les établissements de santé du Gers utilisent Mon Espace Santé

Qu'est-ce que Mon Espace santé ?

C'est un espace numérique personnel, qui a vocation à devenir le futur carnet de santé numérique des patients, contenant :

Il sera enrichi à terme d'un agenda pour gérer les différents rendez-vous médicaux.

Qui utilise mon Espace Santé ?

Mon espace santé s'adresse aussi bien aux patients qu'aux professionnels de santé. Il permet de faciliter la prise en charge et la coordination des soins en ville dans les cabinets médicaux et dans les établissements de santé en partageant les données de santé.

Mon espace santé dans le Gers

Après le Centre Hospitalier d'Auch qui a commencé dès 2019, c'est au tour de la Polyclinique de Gascogne d'alimenter votre Espace Santé. Désormais, vos comptes rendus d'hospitalisation seront déposés et consultables dans votre Espace Santé.

Le 20 mai, la Polyclinique de Gascogne a accueilli l'Assurance Maladie et e-Santé Occitanie pour sensibiliser les personnel en charge de l'accueil et des admissions afin d'être en mesure d'accompagner les patients sur l'usage de monespacesanté.fr, votre carnet de santé numérique.

Si vous aviez déjà ouvert votre DMP, pas d'inquiétude les données sont reprises dans votre Espace Santé. Pour toute demande d'information complémentaire contacter le 3422.

Les professionnels de santé en ville s'équiperont progressivement pour l'enrichir et le consulter facilement.

Le saviez-vous ?

La sécurité et la protection des données personnelles contenues dans Mon espace santé sont garanties par le ministère des Solidarités et de la Santé et l'Assurance Maladie, sous le contrôle de la CNIL. Elles sont ainsi hébergées en France, sur des serveurs répondant aux plus hautes normes de sécurité. Par ailleurs, le patient garde le contrôle de ses données qui restent sa propriété : c'est lui qui décide quels professionnels de santé peuvent avoir accès à ses documents, et quels documents il accepte de partager avec eux. De plus, le patient a la possibilité de masquer certains documents ou encore de bloquer l'accès à certains professionnels de santé. Il est averti à chaque fois qu'un document est envoyé ou modifié dans son dossier médical ou lorsqu'un professionnel de santé accède à ses informations de santé. Enfin, un historique des activités lui permet également de savoir qui a consulté ses documents et ses données.